

BELGIQUE

ANIMAL EXPRESS ONE VOICE DENONCE LE CŒUR D'UN VASTE TRAFIC

Lire textes ci-dessous et dossiers associés sur le site de One Voice
<http://www.onevoice-ear.org/>



*" La banlieue bruxelloise, une zone industrielle, puis une impasse.
Au bout de l'impasse, une activité discrète mais fébrile, celle des trafiquants brassant
beaucoup d'argent. Et le silence lourd, celui de centaines d'animaux écrasés par la
souffrance.*

*C'est un jour ordinaire pour cette animalerie de façade. En vérité, un site de transit
au centre d'un trafic de chiots et de chatons importés des pays de l'Est et déversés
par milliers sur la France. One Voice a filmé là, en caméra cachée.*

Import-export d'êtres vivants

La Belgique bat le record de trafics en tous genres. Drogue, prostitution, trafic d'animaux de compagnie. Pendant plusieurs semaines, nuit et jour, One Voice a surveillé **une animalerie, sans doute l'une des plus grandes d'Europe, servant de plaque tournante à une vaste organisation de trafiquants de chiots et de chatons importés des pays de l'Est.**

Chaque année, plus de 100 000 animaux entrent ainsi illégalement sur notre territoire. Venant des pays où sévit encore la rage, ces animaux devraient avoir au moins six mois pour être vendus en France. Mais, au mépris des règles, ils sont revendus bien en dessous de cet âge à des animaleries et des éleveurs français.

La preuve est faite

Muriel Arnal et un enquêteur ont filmé le site en caméra cachée. Se faisant passer pour des éleveurs français, ils ont fait l'acquisition de chiots et de chatons, certains âgés de moins de deux mois. Une équipe de France 2, puis une de France 5 et une journaliste du Figaro les ont accompagnés. Des heures de planque plusieurs semaines d'affilée, autour de ce site en bordure d'une autoroute. Et, à deux reprises, Muriel Arnal et notre enquêteur sont entrés dans l'animalerie et ont filmé l'effroyable réalité.

Outre les reportages aux journaux télévisés sur France 2 et TF1, le public a pu être informé par des articles dans Le Figaro, L'Alsace, Libération Champagne, Est Éclair, L'Yonne républicaine, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Paris Normandie, Nord Éclair, La Tribune, Le Progrès, Le Berry républicain, L'Écho républicain, Le Journal de Haute-Marne, La Dernière Heure, La Voix du Nord, Charente libre, Liberté de l'Est, La Dépêche du Midi, La Montagne, Charlie Hebdo, Politis et La Dépêche vétérinaire.

Un supermarché de la souffrance

Des centaines de chiens et de chats, mais aussi d'autres animaux, de ferme ou exotiques croupissent, derrière des vitrines, dans des box étroits. Tous sont en perdition. Certains tentent désespérément d'accrocher le regard d'un acheteur. La plupart d'entre eux sont profondément affligés. Malades ou ne tardant pas à le devenir, ils se retirent petit à petit de l'existence. Le sommeil est leur ultime refuge. Comme une insulte de plus à la vie, cette animalerie offre « les promotions de la semaine » et « les bonnes affaires ». C'est vrai que devant la loi, les animaux sont des meubles. Pourquoi ne pas en profiter... Nous estimons qu'au moins 500 chiots y sont vendus chaque semaine ! Muriel continue de « faire son marché » en désignant un petit bouledogue malade. La vendeuse refuse. Elle affirme qu'il est déjà vendu, comme tous les animaux malades ou mourants que nous tentons d'acheter.

L'envers du décor

Tout à coup notre enquêteur sort. Son intuition et sa ténacité sont récompensées. Il surprend l'arrivée des camions tchèques et hongrois. Il filme. Les bébés, exténués par de longues heures de transport, sont déchargés comme des marchandises, attrapés par une patte ou par la tête. Les revendeurs avides tentent d'acheter les animaux à la sortie même du camion. C'est ainsi que nous avons pu acheter Shangaï, un petit chow-chow âgé de moins de huit semaines. **Puis les vétérinaires véreux font leur sale travail. Après avoir été vaccinés avec la même seringue, les animaux repartent avec nous et avec des carnets de santé falsifiés.** Dès notre arrivée en France, un vétérinaire honnête les examine. La scène est filmée par l'équipe de France 5. Lilas, Stella, Arthur et les autres portent les traces irréfutables de leur origine et de leur vie misérable. Tous ces petits rescapés ont été adoptés, soignés et réconfortés.

La filière des sales combines

Le trafic des chiots et des chatons prolifère comme une maladie. Ce commerce illicite est devenu une véritable industrie qui exploite au maximum de très jeunes animaux. Ils savent que les bébés sont préférés aux adultes. Les trafiquants comptent sur l'ignorance du public et les achats souvent compulsifs en animalerie. Plus les animaux sont petits, plus ils sont craquants ! **La Belgique et l'Espagne, où la réglementation est laxiste, font la fortune des trafiquants. Les chiots et les chatons en provenance des pays de l'Est passent par des sites de transit comme l'animalerie où One Voice a enquêté, avant de repartir pour la France. Mais les autorités sont complaisantes. Des milliards d'euros sont en jeu. Tout est permis.**

La filière de la misère

Le plus souvent élevés en batterie, les bébés de quelques semaines sont arrachés à leurs mères transformées en machine à reproduire. Puis entassés dans des caisses, ils sont transportés sur des milliers de kilomètres. Souffrant de la soif et de la faim, bon nombre d'entre eux tombent malades, meurent ou arrivent dans un état déplorable. Quatre chiots sur dix mourront avant leur arrivée en animalerie. Mais la filière reste rentable. La valeur d'un survivant est multipliée par plus de cinq... et la demande est énorme !

De la morale

Deux jours après la dernière enquête de One Voice en Belgique, le 12 février, Muriel Arnal a participé, avec des informations fraîchement recueillies, à la conférence de Mme Perrin Gaillard, députée des Deux-Sèvres, qui a rendu public son rapport sur le commerce des animaux de compagnie. L'objectif de ce rapport est de moraliser ce commerce. Un travail de longue haleine s'annonce, car les obstacles sont de taille. La France, estime le rapport, devrait demander à la Belgique une coopération judiciaire. Mais dans ce domaine, les filières et les chiffres restent recouverts d'un épais brouillard. De plus, les puces électroniques récemment introduites pour remplacer le tatouage sont facilement falsifiables (et déjà falsifiées ! – One Voice en a la preuve). **Le rapport propose de renforcer la répression pénale car sur ce chapitre, le code pénal ne semble pas moral. Les trafiquants ne risquent rien !** Mais la morale ne veut-elle pas la fermeture des animaleries, ces lieux où des êtres vivants sont exposés et proposés à la vente au même titre que des sacs de croquettes ?

Lutter sans relâche

Il faut rappeler que les chiens sont déjà en surnombre. Les refuges débordent de ces animaux dont l'achat est rendu facile dans les animaleries, et dont les maîtres se lassent vite. Pour tous ces animaux condamnés à l'exploitation, à la souffrance, à l'abandon et à la mort, One Voice maintient sa vigilance, développe sa campagne Animaux familiers, multiplie les enquêtes et accentue l'information auprès du grand public à travers les médias et les actions militantes. La mission de One Voice est de combattre pour une société plus juste envers les animaux. Tant qu'il sera nécessaire nous lutterons pour dénoncer les sales combines et les complicités de toutes sortes, pour casser l'indifférence et lutter contre l'ignorance dont sont victimes les animaux.

L'avenir

Nous avons réuni des preuves accablantes (puces électroniques frauduleuses, certificats vétérinaires éloquentes, vidéos des camions de l'Est...). Bientôt, aura lieu le procès de Francis Duprat, l'un des plus gros courtiers de chiots et chatons pour les animaleries (voir Animation n° 20, 21 et 22). L'instruction vient de se terminer et nous espérons beaucoup, à travers cette affaire, provoquer la nécessaire prise de conscience du public vis-à-vis des animaleries. Et tout ceci n'est qu'un début. L'équipe de One Voice est à pied d'œuvre et le sera tout l'été pour enquêter sur les pourvoyeurs des animaleries. Notre objectif est de mettre un terme à ce type de commerce qui exploite des milliers d'êtres sensibles. Ces dossiers devront rester confidentiels jusqu'à leur aboutissement, ils représentent des enquêtes longues et difficiles, mais sont réellement porteurs d'espoir pour la cause des animaux familiers.

Merci à vous tous qui nous donnez les moyens d'accomplir ce travail vital pour les animaux.

Extrait de OneVoice-ear.org

2. ONE VOICE DEPOSE PLAINTE

Texte sur le site de OneVoice-ear.org :

"Suite à nos enquêtes en Belgique et à la diffusion des images par la télévision, nous avons été contactés par Marie-Corinne et Thierry Plet, importateurs agréés et gérants d'une animalerie à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

UN IMPORTATEUR DÉNONCE

Thierry Plet a commencé ses activités avec Francis Duprat, il y a une quinzaine d'années. À l'époque, comme M. Duprat, il importait des chiots d'Angleterre. Puis après une interruption de plusieurs années, il a ouvert une boutique à Gardanne en 1997. Il s'approvisionnait en chiots auprès du centre de transit que nous avons dénoncé en Belgique.

M. Plet et sa boutique étaient connus de One Voice et figuraient sur nos fiches de renseignements concernant les animaleries qui importent des chiots et des chatons. Mais, grâce à la diffusion de nos informations, sa femme et lui ont pris conscience qu'ils se rendaient complices d'un odieux trafic. Ils ont donc décidé de cesser leurs activités, devant affronter le chômage avec quatre jeunes enfants, et de dénoncer ce commerce avec l'aide de One Voice. Nous saluons leur courage et souhaitons que leur exemple puisse motiver d'autres personnes à faire de même.

En avril, Muriel Arnal s'est donc rendue à Gardanne en compagnie de deux enquêteurs pour rencontrer Mme et M. Plet et constituer avec eux un dossier pour la presse et pour la justice. Une équipe de TF1 était également présente et a ainsi pu évoquer l'affaire au journal télévisé.

LA BELGIQUE CHANGE LES REGLES

Jusqu'au début de l'année, les chiots que recevait Thierry Plet étaient en assez bonne santé.

Mais, aussitôt après l'enquête de One Voice en Belgique, ce pays a semble-t-il modifié ses règles d'exportation de chiots et de chatons. La Belgique n'a plus laissé sortir de son territoire que des animaux âgés d'au moins trois mois et demi. Cette mesure avait sans doute pour objectif de rassurer les autorités françaises en matière de protection sanitaire, contre la rage notamment.

En effet, les pays de l'Est sont encore des zones rabiques, les animaux qui en sont originaires doivent donc être vaccinés. Pour cela, il faut qu'ils aient au moins 3 mois.

L'ÂGE DES CHIOTS FALSIFIÉ

À partir de cette période, M. Plet aurait donc dû recevoir des animaux d'au moins trois mois et demi. C'est ce qu'indiquaient les papiers signés du ministère de l'Agriculture belge... En réalité, les chiots n'avaient pas sept semaines pour la plupart. M. Plet a dû faire face à des taux de mortalité dépassant 40 %, bien qu'il ait tout fait pour soigner les animaux.

Note : il faut savoir que la majorité des animaleries ne soignent pas les animaux malades, cela coûte trop cher, et qu'est-ce que le prix d'une vie pour ces marchands de souffrance ?

Thierry Plet a fait des soins continus qui ont permis de sauver certains animaux. Mais la plupart, trop jeunes, n'ont pas survécu. Il a donc réuni des attestations vétérinaires sur les maladies et l'âge véritable des chiots. Les documents sont accablants, c'est pourquoi nous avons décidé d'en publier un certain nombre dans ces pages.

UNE PLAINTE EXEMPLAIRE

One Voice et la famille Plet ont déposé une plainte contre le centre de transit en Belgique. Âge des chiots falsifié avec certificats antirabiques signés des vétérinaires du ministère belge, maladies graves, morts par dizaines, gageons que cette procédure va bouleverser profondément le trafic qui sévit entre les pays de l'Est et la France, via la Belgique.

Bien entendu, One Voice va accompagner la plainte de demandes précises auprès des autorités belges et françaises. Rendez-vous cet hiver pour la suite de cette importante affaire".

**3. QUESTION PARLEMENTAIRE N° 289 DU 29 MARS 1999
POSÉE PAR MONSIEUR LE DÉPUTÉ C. EERDEKENS.
OBJET : SOCIÉTÉS VENDANT DES CHIOTS - PRATIQUES
FRAUDULEUSES.**

D'après Test-Achats (magazine, n° 419 de mars 1999), les pratiques douteuses, voire franchement frauduleuses, de certaines sociétés vendant des chiots se poursuivent dans notre pays : **importation d'animaux dans des conditions de transport telles qu'ils décèdent rapidement après leur achat, falsification du pedigree, carnet de vaccination incomplet et souvent falsifié, certificat de garantie non conforme, faux tatouages, etc.**

1. Quelles mesures avez-vous déjà prises pour contrer de telles pratiques ?
2. a) Combien de sociétés ont été contrôlées à ce jour ?
b) Quel a été le nombre d'infractions constatées ?
c) Quelles sanctions ont été prises ?
3. La société "Animals Express" a-t-elle déjà fait l'objet de tels contrôles ?
4. Quels moyens possèdent nos concitoyens pour s'assurer de l'authenticité des certificats d'identification délivrés et de la validité des carnets de vaccination ainsi que des numéros de tatouage ?
5. a) Avez-vous connaissance d'un trafic de chiens entre la Belgique et la France via le magasin IVOMA de Horebeke ?
b) Si oui, quelles dispositions avez-vous prises pour lutter contre ce trafic portant sur de faux numéros de tatouage ?

REPONSE

Suite aux informations relatives à des pratiques frauduleuses lors de l'importation de chiots à partir de l'Europe de l'Est, les contrôles se sont intensifiés et une circulaire reprenant entre autres, les nouvelles conditions relatives à l'identification et l'enregistrement obligatoires des chiens, a été rédigée et distribuée à tous les Inspecteurs Vétérinaires de mon Département. Je ne dispose d'aucune information qui fait état de la persistance de pratiques frauduleuses à échelle organisée. Il y a jusqu'à ce jour 514 commerces d'animaux agréés. Il va de soi que les commerces d'animaux qui ne remplissent pas les conditions requises ne sont pas agréés. Certains dossiers douteux sont toujours en cours d'examen approfondi. Dans certains cas l'agrément a été refusé et, là où le bien être animal était compromis les chiens ont été saisis ou tués. Je ne dispose pas de chiffres précis sur ce sujet. La société de commerce d'animaux citée par l'honorable Membre a déjà été contrôlée à maintes reprises et par diverses instances. Chaque chien au moment de la vente doit être accompagné d'un certificat d'identification et d'enregistrement délivré par l'Association Belge d'Identification et d'Enregistrement Canin (A.B.I.E.C.). Sur ce certificat sont repris le numéro de tatouage ou de puce électronique ainsi que les données relatives au chien lui-même. La délivrance d'un certificat de vaccination n'est pas légalement obligatoire. Cependant un certificat de garantie doit toujours être délivré au moment de la vente. Ce certificat assure un remboursement en cas de mort de l'animal due à une des maladies fixées par la loi. J'estime inopportun de répondre par ce canal à une question portant sur un dossier spécifique.

Animal express

Je ne peux que confirmer l'attitude laxiste, cruelle, "économique" des responsables de ce magasin. Ayant acheté un chiot il y a quelques semaines, il s'en est fallu de peu qu'il décède. Non sevré, hypotherme,... sa survie n'est due qu'à des soins attentifs.

Je tiens à crier mon indignation face à ces types qui ne cherchent qu'à rentabiliser leur magasin sans tenir compte de la souffrance animale. Il faut que leur "publicité soit faite!!"

Xavier Vandemergel, Braine Le Comte